



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FILLES/GARÇONS AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE : UN PLAN D' ACTIONS POUR UNE NOUVELLE AMBITION**

Mercredi 6 octobre 2021

À la suite du rapport « Faire de l'égalité filles/garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI<sup>ème</sup> siècle » [Rapport - faire de l'égalité filles-garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI<sup>ème</sup> siècle](#), Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, lance un plan d'actions visant notamment à atteindre 30% au moins de mixité d'ici 5 ans dans les enseignements de spécialité de la voie générale, les séries technologiques et les filières post-baccalauréat.

L'égalité entre les femmes et les hommes a été érigée au rang de grande cause du quinquennat par le président de la République. L'École de la République contribue fortement à cette égalité, à tous les niveaux de scolarité, en luttant contre les stéréotypes de genre et en promouvant l'égalité entre les filles et les garçons.

Cependant, les choix d'orientation et de spécialité au sein du lycée général et technologique demeurent fortement marqués par le genre des élèves. C'est pourquoi le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a lancé, en mars dernier, un groupe de travail dédié aux questions d'égalité entre les filles et les garçons dans les choix d'orientation.

Sophie BÉJEAN, rectrice, Jean-Charles RINGARD, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la jeunesse et copilote du comité de suivi de la réforme du lycée général et technologique, ainsi que Claude ROIRON, déléguée ministérielle à l'égalité filles-garçons, ont piloté ces travaux qui ont abouti à un état des lieux précis et documenté, et à plusieurs propositions structurantes.

Le ministre a décidé de tirer tous les bénéfices de ces analyses et de lancer une nouvelle étape ambitieuse de l'action en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons au lycée général et technologique. L'objectif est d'atteindre, dans tous les enseignements de spécialité, dans toutes les séries technologiques et les filières post-baccalauréat d'ici 5 ans, un taux de 30% minimum de mixité.

**Cela concerne :**

- Six spécialités en voie générale, notamment les spécialités Numérique et sciences informatiques (NSI) et Sciences de l'ingénieur (SI), dans lesquelles les filles sont sous-représentées, et les spécialités Humanités, littérature et philosophie (HLP) ; Arts ; Littérature, langues et cultures de l'Antiquité (LLCA), dans lesquelles les garçons sont sous-représentés ;
- Les séries Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STi2D) (pour les filles) ; Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) et Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) (pour les garçons) en voie technologique.

Ce plan comporte notamment les actions suivantes :

- **L'information** des élèves de seconde sera **renforcée sur les débouchés et les opportunités des spécialités et séries**, y compris dans des métiers réputés pour attirer plus les garçons ou les filles, **et qui peuvent offrir des perspectives à tous** ;
- **Un plan d'actions national sera mis en place pour renforcer l'attractivité des disciplines scientifiques et numériques auprès des jeunes filles**, dès le collège, aussi bien en termes d'information sur l'orientation que de mentorat. L'ensemble des partenaires de l'éducation nationale et les établissements d'enseignement supérieur seront mobilisés à cette fin. Un effort particulier sera consacré à la spécialité NSI en voie générale ;
- **Dans son examen des programmes du lycée général et technologique pour y apprécier la part dévolue au numérique dans toutes ses dimensions, le conseil supérieur des programmes portera une attention particulière à l'approche adoptée dans la découverte de ces usages et s'assurera qu'elle est susceptible d'intéresser aussi bien les filles que les garçons**. Il émettra, le cas échéant, des propositions sur les moyens de mieux valoriser celle-ci ;
- Les établissements les plus éloignés des objectifs de mixité feront l'objet d'un plan d'action spécifique pour rejoindre, en trois ans, la moyenne académique et atteindre, en cinq ans, **l'objectif minimal de 30% de mixité dans toutes les formations** (enseignements de spécialité de la voie générale, séries technologiques et filières post-baccalauréat) ;
- Des travaux seront lancés en vue de la mise en œuvre d'**une bourse de l'égalité à compter de la rentrée scolaire 2022** : l'objectif est de rehausser le niveau des bourses attribuées aux élèves boursiers, lorsqu'ils suivent des spécialités ou des séries technologiques dans lesquelles les élèves de même sexe sont sous-représentés. En pratique, les filles boursières en SI ou en NSI, ou en série STi2D, ou les garçons boursiers en LLCER, HLP ou série ST2S pourront voir leur bourse augmenter.

Le renforcement de l'égalité entre les filles et les garçons implique enfin une mobilisation à tous les niveaux, de l'établissement au niveau national, afin de garantir la cohérence des dispositifs. C'est pourquoi, sur le modèle de la labellisation E3D et à l'instar de ce qui a été développé dans certaines académies, un label national « Lycée de l'égalité filles-garçons » sera créé, qui reconnaîtra l'engagement de la communauté éducative et des élèves en faveur de l'égalité filles-garçons.

L'ensemble de ce plan d'actions national a vocation à être mis en œuvre au cours des prochaines semaines.

## Contact presse

**Ministère de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

[www.education.gouv.fr/presse](http://www.education.gouv.fr/presse)

[https://twitter.com/Education\\_Gouv](https://twitter.com/Education_Gouv)

